



TCHAD

Mai 2020

DEMANDES DE DECAISSEMENT AU TITRE DE LA FACILITE DE CREDIT RAPIDE, DE PROROGATION DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, ET DE REECHELONNEMENT DE L'ACCES — LETTRE D'INTENTION

Le document ci-après est une lettre d'intention du gouvernement du Tchad, qui énonce les mesures que le Tchad entend mettre en œuvre à l'appui de la demande qu'il a présentée en vue de bénéficier d'un appui financier du FMI. Ce document, qui reste la propriété du Tchad, est affiché sur le site internet du FMI avec le consentement de l'État membre, au bénéfice des usagers de ce site.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**

Lettre d'intention

N'Djamena, le 9 avril 2020

Madame Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, DC,
Etats-Unis

Madame la Directrice générale,

Les Autorités tchadiennes sont reconnaissantes au FMI pour son soutien continu au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 30 juin 2017, à l'appui de notre programme de réformes économiques et financières. Le programme a contribué à rétablir la viabilité de la dette et à consolider progressivement la position extérieure. Malgré une situation socio-économique difficile et des défis humanitaires, climatiques et sécuritaires persistants, notre économie était sur une tendance de reprise. Nous restons attachés au programme et les résultats en vue de la sixième et dernière revue de l'accord FEC ont été satisfaisants.

Malheureusement, l'impact socio-économique de la pandémie de COVID-19 menace d'anéantir les progrès réalisés dans le cadre de l'accord FEC. La baisse de la demande mondiale entraînera une baisse des envois de fonds et une diminution des prix du pétrole et des exportations non pétrolières, détériorant les positions budgétaire et extérieure. Les efforts visant à contenir la propagation de la pandémie engendreront également des dépenses supplémentaires dans le secteur de la santé. Le bouleversement des flux commerciaux internationaux a perturbé les activités industrielles et agricoles tributaires des importations et des exportations. Il peut également conduire à des pénuries de produits importés, ce qui pourrait faire grimper les prix des produits de première nécessité. Les mesures de confinement (de 19h à 6h) et les restrictions sur les voyages, les rassemblements et les transports en commun ci-dessous énumérées ont également perturbé des activités non pétrolières, notamment dans le transport, le tourisme et l'hôtellerie. Une baisse des importations et un ralentissement de l'activité économique entraîneront des manques à gagner sur les recettes fiscales et douanières.

Un ensemble de mesures d'atténuation des dommages subis sera annoncé par le Gouvernement. Il s'agit pour les petites et moyennes entreprises, de la réduction de la patente, de l'impôt général libérateur (IGL), ce qui aiderait les entreprises, les commerçants et les transporteurs. Des allègements fiscaux tels que la reconduction des pertes et le retard dans le paiement des impôts peuvent être examinés au cas par cas, ce qui pourrait aider quelques secteurs notamment le transport aérien, le tourisme et l'hôtellerie. Aussi le contrôle ponctuel en matière de fisc et toutes les vérifications générales de comptabilité pourront être suspendus dès le mois d'avril. Le paiement de 110 milliards

de FCFA des dettes dues aux fournisseurs de l'Etat sera effectué dans les meilleurs délais grâce à une mobilisation de l'épargne des banques tchadiennes, dans le cadre du plan d'apurement de la dette intérieure.

Des mesures ont également été prises en faveur des populations: il s'agit de la prise en charge, par l'Etat, de toutes les consommations d'eau facturées par la Société Tchadienne des Eaux ou par les comités de gestion (ou au niveau des bornes-fontaines) aux ménages pour une période de six mois ; de la prise en charge par l'Etat, des factures de la société Nationale d'Electricité pour les usages domestiques de la 1^{ère} tranche sociale plafonnée à 150 KWh par mois pour les trois prochains mois; de la mise en paiement de tous les capital décès dus aux agents civils et militaires décédés, des indemnités et accessoires de salaires dus aux retraités et à la prise en charge des frais médicaux des agents civils et des forces de défense et de sécurité conformément au plan d'apurement de la dette intérieure adopté en Conseil des ministres ; d'accélérer la mise en place du Fonds pour l'Entrepreneuriat des jeunes en accord avec les banques tchadiennes pour un montant de 30 milliards de FCFA dont un tiers sera réservé aux jeunes femmes.

La pandémie s'ajoute à une situation sociale fragile et à un environnement sécuritaire de plus en plus difficile. En janvier 2020, un protocole d'accord a été signé avec les syndicats pour rétablir certains avantages aux travailleurs du secteur public, coupés à la suite de la crise de 2014, ce qui a permis d'éviter une grève généralisée. Les étudiants continuent de manifester, demandant le rétablissement des bourses et l'amélioration des conditions d'étude et de transport. Alors que l'état d'urgence a été levé dans trois provinces en janvier, de nouveaux affrontements avec des groupes armés ont eu lieu dans l'une de ces provinces. Les bases de Boko Haram dans les îles tchadiennes du Lac-Tchad ont été détruites et les forces de défense et de sécurité poursuivent le ratissage, tandis que la contribution du Tchad à la lutte contre le terrorisme au Sahel a été renforcée conformément aux recommandations du sommet de Pau de janvier. Nous continuons de compter en partie sur un soutien financier extérieur en vue des élections législatives prévues le 13 décembre 2020.

Le Gouvernement a pris des mesures préventives contre le COVID-19 avec l'appui technique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ces mesures sont entre autres :

- La fermeture de tous les établissements d'enseignement primaire, secondaire et universitaire sur toute l'étendue du territoire ;
- La fermeture de tous les lieux de culte (Mosquées, Églises, etc.) ;
- L'interdiction de circuler à tous les bus et mini bus de transport urbain et interurbain dans la ville de N'Djamena et dans d'autres provinces et la limitation de places assises dans les taxis à trois passagers plus le conducteur ;
- La fermeture des lieux de grillade, boutiques et magasins de vente d'articles non alimentaires tels que les bars, les restaurants, les lieux de vente de la bière locale, les Casinos et les cartes de jeux ;
- La fermeture des marchés hebdomadaires dans les villages ;
- L'instauration de règles d'hygiène dans tous les lieux publics ;
- L'interdiction formelle de regroupements de plus de 50 personnes sur l'étendue du territoire ;
- L'instauration du couvre-feu de 19h à 6h du matin dans quatre provinces (Logone Oriental, Logone Occidental, Mayo-kebbi Est et Ouest plus la ville de N'Djamena) depuis le 02 avril 2020 pour deux semaines renouvelables.

Alors que seulement dix cas d'infection ont été déclarés au Tchad, le virus se rapproche car de nombreux cas ont été signalés dans les pays voisins. Tous les voyageurs entrant sur le territoire via l'aéroport et les postes frontières sont contrôlés à leur arrivée et les cas suspects sont mis en quarantaine et testés. Une instruction a été publiée sur la mise en quarantaine obligatoire pour tous les visiteurs de cinq pays touchés par le virus, et les voyages officiels dans ces pays ont été suspendus. Tous les vols de passagers ont été suspendus à partir du 19 mars et les frontières avec la République centrafricaine et le Soudan ont été fermées. Les événements et réunions ont été annulés, les rassemblements de plus de 50 personnes ont été interdits, les transports en commun limités et tous les établissements scolaires et universitaires fermés. Un plan de contingence visant à contenir la propagation du virus a été adopté, une cellule de veille et de sécurité sanitaire a été créée et l'hôpital de Farcha a été désigné pour recevoir les cas infectés identifiés aux points d'entrée de N'Djamena. D'autres cas seront traités dans les hôpitaux provinciaux.

Le Plan national de contingence pour la préparation et la riposte contre la pandémie de Coronavirus COVID-19 vise à : i) renforcer la préparation et réagir rapidement afin d'endiguer sa propagation à travers le pays et iii) atténuer ses impacts sanitaires et socio-économiques. Le plan a été soutenu par la coopération allemande qui a fourni des kits de test et un laboratoire mobile et par l'OMS qui a fourni des réactifs pour des tests. Deux agents ont été formés à l'utilisation de l'équipement et la technique moléculaire du diagnostic du COVID-19. Le budget du plan de contingence est estimé à 15 milliards de FCFA (0,3% du PIB non pétrolier), dont 60% à financer par les bailleurs de fonds. Les perspectives d'un soutien financier supplémentaire d'autres partenaires au développement nous semblent indispensables pour couvrir le besoin de financement encore indicatif. La mise en œuvre du plan est un véritable défi compte tenu des frontières longues, d'un système de santé à renforcer, des ressources humaines limitées, et de la nécessité de mettre en place et d'équiper des sites d'isolement et de traitement dans un pays continental, en particulier dans les régions sans couverture médicale. Le budget provisionnel du plan peut donc être dépassé en fonction de l'évolution de la pandémie.

L'impact mondial de la pandémie de coronavirus engendrera d'importants besoins budgétaires et de balance des paiements. Le choc sur les prix du pétrole se matérialise malheureusement à un moment où le Gouvernement commençait à constituer des réserves dans le cadre de la loi portant mécanisme de lissage des prix et de la production pétrolière promulguée en novembre 2019. Le total des besoins de financement, y compris les dépenses supplémentaires dans le secteur de la santé, est estimé à ce jour à 238 milliards de FCFA (3,9% du PIB). En l'absence de financements extérieurs, les plans de dépenses dans le budget 2020 seraient réduits, avec des conséquences négatives sur les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté de notre plan de développement (PND, 2017-2021). Le Gouvernement prendra langue avec les bailleurs de fonds pour relever les défis du COVID-19 et les pressions budgétaires à moyen terme qui ont émergé en raison de l'effondrement du marché pétrolier et poursuivra le renforcement de la discipline budgétaire une fois que les effets du COVID-19 se seront atténués.

Le Gouvernement demande également au FMI une aide financière au titre de la facilité rapide de crédit (FRC), pour un montant de 84,12 millions de DTS, équivalant à 60 pour cent de la quote-part, en plus de l'annulation des échéances de notre dette vis-à-vis du FMI pour un montant de 10 millions de DTS, soit 7% de la quote-part.

Dans le même temps, en vue de permettre les discussions pour la 6eme revue du programme FEC qui devraient se dérouler à partir de la fin avril 2020 avec la présence physique des équipes du FMI a N'Djamena, nous demandons au Conseil d'administration, si les services du FMI le jugent nécessaire, d'étendre la fin du programme du 29 juin 2020 à fin septembre 2020. Cela permettra le décaissement du dernier tirage au titre de la 6eme revue (28.04 millions de DTS, soit 20% de la quote-part) qui devrait être disponible pour le 15 juillet 2020. Toutefois, si jamais les interdictions de voyages sont levées, la mission du FMI peut être anticipée et la date de la fin de la revue rapprochée en conséquence. Ces financements nous aideront à répondre aux besoins urgents de balance des paiements et de financement budgétaire. Nous sommes convaincus que l'aide d'urgence du FMI jouera un rôle de catalyseur pour la mobilisation des appuis nécessaires auprès d'autres partenaires au développement.

Nous restons attachés aux politiques énoncées dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) de novembre 2019 et sommes convaincus qu'elles nous permettront d'atteindre les objectifs du programme. Nous sommes prêts à prendre toute mesure qui pourrait s'avérer nécessaire. Nous consulterons les services du FMI sur l'adoption de toute mesure supplémentaire avant de réviser les politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI relatives à ces consultations (et n'introduira pas de mesures ou politiques qui aggraveraient nos difficultés de balance des paiements). Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le gouvernement s'engage à fournir toutes les informations nécessaires aux services du FMI de manière régulière et en temps opportun, conformément au protocole d'accord technique (PAT) joint à la lettre d'intention de novembre 2019. Nous nous engageons également, dans le cadre du Décret N 0374 du 24 mars 2020 portant création d'un compte d'affectation spécial de lutte contre le coronavirus « Fonds Spécial de lutte contre le coronavirus » de tenir une comptabilité séparée des dépenses COVID-19 et d'en faire des rapports distincts pour une gestion transparente et conforme aux meilleures pratiques auxquelles nous avons toujours adhéré.

Nous continuerons de mettre en œuvre des politiques compatibles avec le maintien de la stabilité extérieure régionale. En particulier, pour aider à atteindre les objectifs régionaux relatifs aux avoirs extérieurs nets (AEN), nous continuerons à soutenir les efforts de la BEAC et de la COBAC pour améliorer le respect de la nouvelle réglementation des changes, ce qui nécessite notamment le rapatriement des recettes d'exportation, y compris les recettes pétrolières. La BEAC continue également de mettre en œuvre les recommandations restantes de l'évaluation des sauvegardes de 2017.

Conformément à notre engagement de longue date en matière de transparence, le gouvernement accepte la publication, sur le site Web du FMI, du rapport des services du FMI relatif à la demande de la FRC et de cette lettre d'intention.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma très haute considération.

/s/

Le Ministre des Finances et du Budget
Tahir Hamid Nguilin